Créer un atelier volailles de chair en agriculture biologique

OBJECTIFS

Acquérir les éléments techniques, réglementaires et économiques nécessaires à la création d'un atelier de volailles de chair en agriculture biologique.

ENJEUX

Dans le cadre d'une activité agricole principale ou, comme atelier secondaire en complément d'une production végétale, l'aviculture permet une installation peu couteuse en investissements et une commercialisation des produits dès les premiers mois d'activité. Le département de l'Hérault compte encore peu de producteurs de volailles de chair certifiés en Agriculture Biologique. La demande des consommateurs reste donc encore largement insatisfaite et représente une opportunité commerciale intéressante tant en vente directe que par l'intermédiaire de magasins spécialisés bio qui peinent à s'approvisionner.

CONTENU

J1
visites d'exploitation :

- Apprendre à identifier les principaux besoins en infrastructures (poulailler, parcours, chauffage, éclairage) et matériel (mangeoires, abreuvoirs, perchoirs, pondoirs), avec un zoom sur la création d'une tuerie à la ferme (normes, bâtiments matériel, coût).
- Apprendre à identifier les principaux éléments du système de production : cycle d'élevage en bio, choix des races, rendements, plan d'alimentation et stockage, renouvellement des bandes.
- Connaitre les spécificités liées à la vente avec intermédiaire : moyens matériels, procédures,
aspect sanitaire.

J2
Intervention Max haefliger, Biocivam 11
- Appréhender la conduite sanitaire de l'élevage avicole et les principales normes règlementaires
- Connaître les principales affections et les prévenir : vides sanitaires, etc.
- Apprendre à identifier ses propres moyens de production et les circuits de commercialisation possibles
- Savoir définir un volume et un cycle de production adapté aux moyens
- Apprendre à concevoir son plan d'alimentation : matières premières, approvisionnement et stockage, accès à l'eau, adaptation au cycle de production.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
CIVAM bio 34

DURÉE : 2 jour(s)
DATE LIMITE : 13/11/2019

TARIFS

Adhérent	**336 €**
Non adhérent	**336 €**
Non agricole	**336 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

Gratuit pour le public Vivea. Autres fonds de formation : nous contacter. Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation :
91340782734

NOTE : repas partagé

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
14/11/2019	visites 34000 Hérault	Céline Mendes, Civam Bio 34
21/11/2019	Lycée agricole la Condamine 4 Allée Général Montagne 34120 Hérault	Max Haefliger, Biocivam 11

THÈMES

Pratiques et productions agricoles

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)